



**Monsieur Olivier Véran,
Ministre des Solidarités et de la
Santé
Ministère des Solidarités et de la
Santé
14 Avenue Duquesne
75350 Paris 07 SP**

Paris, le 17 août 2021.

Réf : SMSG16/07/21 –KR 21.59

Objet : Demande CGT et SUD de concertation et d'un Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière.

Monsieur le Ministre,

La loi instaurant le Pass sanitaire ainsi que l'obligation vaccinale pour la plupart des professionnels des établissements de la Santé et de l'Action Sociale a été promulguée avec une mise en application le lundi 9 août 2021.

Nos organisations CGT et SUD en prennent acte tout en soulignant les très nombreuses réserves et inquiétudes qu'elles émettent à l'application de cette loi. Elles considèrent que si la vaccination est un des moyens indispensables pour lutter contre la pandémie, elle doit être facilitée et non faire l'objet de menaces de sanctions, suspensions de salaires, etc.

Dans un premier temps, de nombreux personnels dans les établissements concernés seront contraints de présenter ce Pass Sanitaire. Dans un second temps, ils devront décliner un parcours de vaccination complet afin de continuer à exercer leur travail. En ce qui concerne l'obligation vaccinale faite aux salarié.e.s, le ministère de la Solidarité et de la Santé a fait parvenir les procédures applicables à ces derniers, sans que celles-ci aient fait l'objet de discussions préalables avec les organisations syndicales représentatives des professionnels concernés.

Nous tenons à vous rappeler que les instances représentatives des personnels ont à minima vocation à être consultées à chaque fois que cela est prévu par les textes. Nous dénonçons l'absence de consultation du Conseil Commun de la Fonction Publique et du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière sur ces sujets. Cela a d'ailleurs été souligné par l'avis du Conseil d'Etat sur le projet de loi.

Nous attirons votre attention sur le fait que cette situation engendre des mouvements de mobilisations et des conflits dans les établissements du sanitaire, social et médico-social, publics et privés, associatifs et lucratifs qui se multiplient dans la période et génèrent des tensions préjudiciables avec des retentissements néfastes pour les salarié.e.s, pour la continuité du service et pour la qualité de prise en charge de la population.

L'application de cette loi, de manière brutale, sans consultation des instances locales dans les établissements, ni au niveau national des organisations représentatives du personnel, est un réel obstacle à la nécessité d'entretenir un dialogue social de qualité et est cruciale afin d'améliorer l'organisation et les conditions de travail des salarié.e.s dans ces secteurs d'activités et la qualité de la prise en charge des usager.e.s de ces établissements pour une sortie de cette crise sanitaire.

Fédération de la santé et de l'Action Sociale

Case 538 • 93515 MONTREUIL Cedex • Tél. : 01 55 82 87 51

BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil

Site internet : <http://www.sante.cgt.fr/> • e-mail : sg@sante.cgt.fr

La pandémie Covid 19 met à l'épreuve l'ensemble de notre système de soins et d'action sociale, les salarié.e.s de ces secteurs d'activités sont totalement investi.e.s et sur le front depuis le début de la crise. Elles et ils sont des actrices et acteurs de terrain essentiel.l.e.s à la prise en charge de la population, agissant au quotidien pour exercer au mieux leurs missions avec les moyens qui leurs sont alloués. Leurs conditions de travail sont de plus en plus difficiles avec des impacts et conséquences désastreuses sur leur propre santé, leur vie familiale et sociale. Elles et ils sont indispensables à la résolution de cette catastrophe sanitaire, il est primordial de recueillir leur avis et d'entendre leurs revendications.

Nos organisations respectives, vous demande d'agir avec pédagogie et bienveillance et en aucun cas dans un cadre punitif à l'encontre des salarié.e.s et agent.e.s qui poursuivent actuellement leurs missions malgré des difficultés importantes.

Il est nécessaire que des échanges et des points d'informations réguliers aient lieu sur l'ensemble de cette loi pour recueillir l'avis des personnels que nous représentons et pour que nous puissions en retour les informer.

Dans ce cadre, nos organisations vous demandent que des concertations régulières soient mises en œuvre dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire ainsi que la tenue d'un CSFPH sur le Pass sanitaire et l'obligation vaccinale à une échéance raisonnable, située dès la première semaine de septembre 2021.

Monsieur le ministre, nous vous remercions d'avance de l'attention que vous porterez à notre requête, en attendant une réponse de votre part, veuillez recevoir nos sincères salutations.

Mireille Stivala
Secrétaire Générale
Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale



Jean Marc Devauchelle
Secrétaire Général
Fédération Sud Santé et Sociaux

